

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,*

Date de la convocation : 07/07/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) :

L'an deux mille vingt et le seize du mois de juillet à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Théâtre de Grasse, 2 avenue Maximilien Isnard à Grasse, en raison des contraintes sanitaires « covid », sous la présidence du doyen d'âge puis de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Aline BOURDAIRE, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, Annie FRECHE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Christophe MOREL, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Marie AMMIRATI après la délibération n° 036, Ali AMRANE après la délibération n°036, Philippe BONELLI après la délibération n°036, Murièle CHABERT à la délibération n°035 après l'élection de Claude BOMPAR, Henri CHIRIS après la délibération n°036, Brigitte LUCAS après la délibération n°035, Claude SERRA après la délibération n°035.

**ONT DONNE POUVOIR :** Maxime COULLET à Jérôme VIAUD, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Marie AMMIRATI à Christian ZEDET à partir de la délibération n° 037, Ali AMRANE à Jérôme VIAUD à partir de la délibération n°037, Philippe BONELLI à Nicolas DOYEN à partir de la délibération n°037, Murièle CHABERT à Valérie COPIN à la délibération n°035 après l'élection de Claude BOMPAR, Henri CHIRIS à Marino CASSEZ à partir de la délibération n°037, Brigitte LUCAS à Jean-Marc MACARIO à partir de la délibération n°036, Claude SERRA à Jean-Marc MACARIO à partir de la délibération n°036,

**ETAIT ABSENT :** Stéphane CASSARINI.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.

## **DELIBERATIONS**

---

### **N°033 : Election du Président**

Suite aux opérations de vote, le doyen d'âge proclame le conseiller communautaire suivant élu Président :

- **Jérôme VIAUD**

Et le déclare installé dans ses fonctions.

### **N°034 : Détermination du nombre de vice-président.es et composition du bureau communautaire**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Magali CONESA, Paul EUZIERE, - Abstention : Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **DE DEFINIR** la composition du bureau comme suit :

- Président
- 15 Vice-président.es, dont 1 Premier.e vice-président.e
- 10 autres membres du bureau

### **N° 035 : Election des vice-présidentes et vice-présidents et autres membres du bureau communautaire**

Suite aux opérations de vote, le Président proclame les conseillères et conseillers communautaires suivant.es élu.es vice-président.es :

- Premier vice-président :
  - **Jean Marc DELIA**
- Vice-président.es :
  - **Pierre ASCHIERI**
  - **Florence SIMON**
  - **Christian ORTEGA**
  - **Michèle PAGANIN**
  - **Jean-Paul HENRY**
  - **Marie-Louise GOURDON**
  - **Christian ZEDET**
  - **Dominique BOURRET**
  - **Marino CASSEZ**
  - **Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE**

- **Claude BOMPAR**
- **Gilles RONDONI**
- **Pierre BORNET**
- **Jean-Marc MACARIO**

et les conseillères et conseillers communautaires suivant.es élu.es autres membres du bureau communautaire :

- **Gérard BOUCHARD**
- **Raoul CASTEL**
- **Claude CEPPI**
- **Henri CHIRIS**
- **Jean-Louis CONIL**
- **Yves FUNEL**
- **Ismaël OGEZ**
- **Ludovic SANCHEZ**
- **Claude SERRA**
- **David VARRONE**

Et les déclare installé.es dans leurs fonctions.

**N°036 : : Pôle métropolitain CAP AZUR - Désignation des délégué.es de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** comme délégué.es titulaires et suppléant.es de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour siéger au sein du conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR (CÔTE - ALPES PROVENCE), étant précisé que les suppléant.es ne seront pas rattaché.es à 1 titulaire ;
- **Délégué.es titulaires**
  - **Jérôme VIAUD**
  - **Jean-Marc DELIA**
  - **Michèle PAGANIN**
  - **Pierre ASCHIERI**
- **Délégué.es suppléant.es**
  - **Florence SIMON**
  - **David VARRONE**
  - **Christian ORTEGA**
  - **Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE**

**N°037 : Désignation des délégué.es au syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Gérald DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes ;

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
AMIRAT	Jean-Louis CONIL	Patrick TOSELLO
ANDON	David VARRONE	Rémi PELLESCI
AURIBEAU -SUR-SIAGNE	Michèle PAGANIN	Gisèle TRENTIN
BRIANÇONNET	Ismaël OGEZ	Raymond CARLIN
CABRIS	Pierre BORNET	Gérard DEVAUX
CAILLE	Stéphane BERGEON	Yves FUNEL
COLLONGUES	Raoul CASTEL	Marie-Thérèse DAROIT
ESCRAGNOLLES	Henri CHIRIS	Geneviève PISCITELLI
GARS	Marino CASSEZ	Francis SPAENS
GRASSE	Jérôme VIAUD	Philippe BONELLI
	Christophe MOREL	Catherine BUTTY
LA ROQUETTE -SUR-SIAGNE	Christian ORTEGA	Robert NOVELLI
	Jean-Pierre PETITHUGUENIN	Marie-Danièle LEROY
LE MAS	Ludovic SANCHEZ	Fabrice RUF
LE TIGNET	Claude SERRA	Gérard MOLINES
LES MUJOULS	Jean GHIBAUDO	Mireille BOULE
MOUANS-SARTOUX	Pierre ASCHIERI	Marie-Louise GOURDON
	Isabelle DOURLENS	Daniel LE BLAY

PEGOMAS	Marc COMBE	Dominique VOGEL
	Serge BERNARDI	Yves KARALIC
PEYMEINADE	Philippe STE ROSE FANCHINE	Catherine SEGUIN
	Jean-Luc FRANCOIS	Michel DISSAUX
SAINT-AUBAN	Claude CEPPI	François CHOLLET
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	Christian ZEDET	Jacques-Edouard DELOBETTE
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	Jean-Marc DELIA	Pierre DEOUS
SERANON	Claude BOMPAR	Michel CHARABOT
SPERACEDES	Jean-Marc MACARIO	Michel PIERRET
VALDEROURE	Jean-Paul HENRY	Bernard ROUX

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes).

### **N°038 : Désignation des délégué.es au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et les Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** : **Claude SERRA, Claude BOMPAR, Alexandre KAABI** en qualité de délégués titulaires et **Henri CHIRIS, Raoul CASTEL, Ludovic SANCHEZ** en qualité de délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le collège "compétences générales" au sein du comité syndical du SICTIAM ;
- **DE DESIGNER** : **Claude BOMPAR** en qualité de délégué titulaire et **Ludovic SANCHEZ** en qualité de délégué suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le collège « aménagement numérique » au sein du comité syndical du SICTIAM ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte SICTIAM.

### **N°039 : Désignation de représentant.es au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat SMED :

- Délégués titulaires : **Jérôme VIAUD et Jean-Marc DELIA**
- Délégués suppléants : **Jean-Paul HENRY et Christian ORTEGA**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte SMED.

**N°040 : Désignation des délégué.es au syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du syndicat UNIVALOM :

Comité syndical :

- Délégués titulaires : **Jean-Marc DELIA et Roland RAIBAUDI**
- Délégué.es suppléant.es : **Pierre ASCHIERI et Daniel LEBLAY**

Commission syndicale :

- Délégué.es titulaires : **Marie-Louise GOURDON et Roland RAIBAUDI**
- Délégués suppléants : **Pierre ASCHIERI et Daniel LEBLAY**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat UNIVALOM.

**N°041 : Désignation de représentant.es au sein du Syndicat Intercommunal des eaux du BARLET**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal du BARLET :

Candidats titulaires :

- **Joseph GARELLO**
- **Raoul CASTEL**
- **Gérard BOUCHARD**
- **Jean GHIBAUDO**

Candidats suppléants :

- **Pierre FRAISSE**
- **Christian CAIETTA**
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Syndicat intercommunal du BARLET.

**N°042 : Désignation des délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des 3 VALLEES**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES:

Candidat.es titulaires	Candidat.es suppléant.es
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ David VARRONE</li><li>▪ Danielle SONDAZ</li><li>▪ Yves FUNEL</li><li>▪ Patrice ORBAN</li><li>▪ Claude CEPPI</li><li>▪ Jean-Victor CAILLEUX</li><li>▪ Claude BOMPAR</li><li>▪ Michel CHARABOT</li><li>▪ Jean-Paul HENRY</li><li>▪ Bernard ROUX</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Caroline SCHENBRI-CINTRE</li><li>▪ Rémi PELLESCI</li><li>▪ Stéphane BERGEON</li><li>▪ Bernard CESSOU</li><li>▪ Yves PASCAL</li><li>▪ Françoise PASCAL</li><li>▪ Michel SALADIN</li><li>▪ Alain BUSELLI</li><li>▪ Alain MARINO</li><li>▪ Maxime PELTIER</li></ul>

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES.

#### **N°043 : Désignation des délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF)**

Délibération reportée au 23 juillet 2020

#### **N°044 : Désignation des délégué.es au sein du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L) :

Candidat.es titulaires	Candidats suppléants
<b>Michèle PAGANIN</b>	<b>Guy ROUSSEL</b>
<b>Robert NOVELLI</b>	<b>Alain LACQUEMENT</b>
<b>Florence SIMON</b>	<b>Marc COMBE</b>

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du S.I.C.A.S.I.L.

#### **N°045 : Désignation de représentant.es au syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil du syndicat mixte *pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau* (SMIAGE) :

Délégués titulaires : **Jérôme VIAUD et Florence SIMON**

Délégués suppléants : **Jean-Marc DELIA et Christian ORTEGA**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat du SMIAGE.

#### **N°046 : : Désignation de représentant.es au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégués ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du conseil du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur :

Délégués titulaires : **Claude CEPPI et David VARRONE**

Délégués suppléants : **Jean-Marc MACARIO et Christian ZEDET**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat du PNR des Préalpes d'Azur.

#### **N°047 : Désignation des délégué.es de la CAPG au comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es ci-dessous pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse aux trois formations ; gestion du grand cycle de l'Eau, GEMAPI et Plénière, au syndicat mixte du PNR Verdon.

Délégué titulaire : **David VARRONE**

Délégué suppléant : **Jean-Paul HENRY**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon.

#### **N°048 : Désignation de représentant.es au Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** les délégué.es suivant.es pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du SMGA :

Délégué titulaire : **Yves FUNEL**



Délégué suppléant : **David VARRONE**

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président du syndicat mixte SMGA.

#### **N°049 : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au président de la communauté**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELEGUER** au président les attributions suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces opérations pourront comprendre : le passage du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la modification une ou plusieurs fois de l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, le recours à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises, les droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, l'allongement de la durée du prêt, la réalisation d'un différé d'amortissement, la modification de la périodicité et le profil de remboursement, la possibilité de rembourser par anticipation les prêts sous réserve de l'absence d'indemnité de remboursement ou de l'existence d'une indemnité dont le montant peut être déterminé à la seule lecture du contrat (indemnité en pourcentage du capital restant dû ou indemnité actuarielle dont le taux de réemploi est fixé en référence à un index publié), toute opération dans le cadre de la renégociation du prêt, la conclusion de tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;
6. Prendre toutes décisions en matière de mise à disposition de locaux, terrains ou autres éléments du patrimoine à titre gratuit ou onéreux n'excédant pas un montant de 10 000 euros ;
7. Passer des conventions ou appels à projets conclus sans effet financier ou dont l'engagement financier n'excède pas 5 000 euros TTC par an ;

8. Passer des avenants aux conventions et appels à projets conclus sans effets financiers ou dont les engagements ont pour objet de modifier une durée ou dont le montant des modifications ne dépasse pas 5% du montant initial ;
  9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros ;
  11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  12. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
  13. Fixer les tarifs non fiscaux des services et objets mis en vente, à l'exception des tarifs de la redevance spéciale des ordures ménagères ;
  14. Intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle. La délégation s'applique aux dépôts de plainte, en défense et en demande devant toute juridiction ou instances de régulation ou de conciliation y compris en cas d'urgence par la voie du référé ou en se constituant partie civile dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou ceux de ses agents l'exige. Cette délégation est étendue dans le cadre des contrats d'assurance souscrits par la communauté d'agglomération aux cas où il est nécessaire de mandater l'assureur pour exercer des recours en lieu et place de la communauté d'agglomération. Il est ici précisé que la signature d'éventuels accords transactionnels n'est pas déléguée ;
  15. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, quel que soit le montant.
- **DE DELEGUER** au président élu les attributions définies susmentionnées afin de permettre le bon fonctionnement de la communauté et la continuité du service public ;
  - **D'AUTORISER** le président élu à exécuter les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions et actes sus- mentionnés.
  - **D'AUTORISER** le président à les subdéléguer,
  - **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du CGCT.

**La séance est levée à 18h30.**

  
**Le Président**



**Jérôme VIAUD**  
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes

